



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET

## ERRATUM

SUR

L'AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

**Date du scrutin : dimanche 18 septembre 2022**

Par cet erratum, je, Denis Lévesque, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la Municipalité de Saint-Anicet.

1- Une modification à l'article 2 de l'avis public d'élection donné le 26 juillet 2022

La modification concerne la période où les candidats pourront déposer leur déclaration de candidature au bureau du président d'élection (ou l'adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivantes :

Du 5 au 19 août 2022 (Il est possible de prendre rendez-vous)

**Horaire**

Lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

**Attention : vendredi 19 août 2022, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**

2- Une modification à l'article 4 concernant le vote par correspondance

L'erratum concerne la date d'envoi des bulletins de vote par correspondance.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à **partir du jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022.**

Donné à Saint-Anicet le 27 juillet 2022

Denis Lévesque  
Président d'élection